

**ARRÊTÉ N° 23-2021-10-06-00006 EN DATE DU 6 OCTOBRE 2021
MODIFIANT L'ARRÊTÉ N° 23-2020-10-16-004 DU 16 OCTOBRE 2020 FIXANT LA COMPOSITION DE LA
COMMISSION LOCALE DES TRANSPORTS PUBLICS PARTICULIERS DE PERSONNES**

La préfète de la Creuse

VU le code des relations entre le public et l'administration ;

VU l'arrêté préfectoral n° 23-2020-10-16-004 du 16 octobre 2020 fixant la composition de la Commission locale des transports publics particuliers de personnes ;

VU le message en date du 15 septembre 2021 par lequel le Syndicat des Artisans Taxi (SAT 23) de la Creuse sollicite la modification de ses représentants ;

SUR la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse :

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté n° 23-2020-10-16-004 du 16 octobre 2020 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

1) Collège État

- La Préfète, ou son représentant, président de la commission ;
- Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, ou son représentant ;
- Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, ou son représentant ;
- Le Directeur Départemental de l'Emploi du Travail des Solidarités et de la Protection des Populations, ou son représentant ;
- Le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Creuse, ou son représentant ;
- La Déléguée Départementale de l'Agence Régionale de Santé, ou son représentant ;

2) Collège des professionnels

<u>Organisme</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Syndicat des artisans du taxi de la Creuse 23 (SAT 23)	M. Fabrice BENOITON	M. Olivier PIERRE
	Mme Edith PECHEUX	M. Thibault MICHAUD
	M. Simon VIEIRA	Mme Sandrine DURIEUX
	M. David VIREVIALLE	
	M. Alain DALLOT	

<u>Organisme</u>	<u>Titulaire</u>
Syndicat des taxis indépendants de la Creuse (STI 23)	M. Dominique BATY

3) Collège des collectivités territoriales

		<u>Titulaire</u>
Représentants des Autorités Organisatrices des Transports (A.O.T.)	Région Nouvelle-Aquitaine	Titulaire : Mme Geneviève BARAT
	Communauté d'Agglomération du Grand-Guéret	Titulaire : M. Patrick ROUGEOT Suppléant : Mme Sylvie BOURDIER
Représentants des autorités délivrant les Autorisations De Stationnement (A.D.S.)		M. Franck FOULON, Maire de BOUSSAC
		M. Thierry GAILLARD, Maire de SARDENT
		Mme Renée NICOUX, Mairie de FELLETIN
		M. Vincent TURPINAT, Maire de JARNAGES

4) Représentants d'associations

<u>Organisme</u>	<u>Titulaire</u>
Union Fédérale des Consommateurs UFC – Que choisir de la Creuse	M. François MARTIN
Association des Consommateurs de la Creuse	Mme VARLET
Association France Handicap	Titulaire : M. Michel L'HERMITE Suppléant : M. Frédéric GUILLON

Article 2 : Les autres articles de l'arrêté sont inchangés.

Article 3 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à chacun des membres de la commission et qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Creuse.

Guéret, le 6 octobre 2021

la Préfète,

Virginie D'ARPHEUILLE

